

CA_DEL250204_7

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2025

Convocation :

Affichage liste délibérations :

Membres : 17 Président : Françoise BATUT

Présents : 13 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt cinq, le quatre février à 18h30, salle Brouès ,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Madame Dalila BOUGHOUICHE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

ABSENT REPRÉSENTÉ

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA a donné procuration à Madame Françoise BATUT

ABSENTS

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Aurèle LARCHEZ ; Madame Camille MAY

ADHÉSION ANISCG

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

C'est en 2003 que l'Association Nationale d'Interventions Sociales en Commissariat et Gendarmerie (ANISCG) a été créée, avec quatre objectifs majeurs :

- Établir la mise en réseau des ISCG en organisant des dynamiques régionales regroupant l'ensemble des professionnels concernés.
- Fédérer les différents acteurs locaux en assurant une assistance à la maîtrise d'ouvrage, dans l'élaboration d'un projet d'ISCG sur les territoires non pourvu ou d'extension du dispositif existant
- Proposer un catalogue de formations destinées aux ISCG, policiers, gendarmes et travailleurs sociaux



- Participer au développement du dispositif en assurant une fonction d'observatoire du dispositif d'interventions sociales en commissariat et gendarmerie

Dès sa création, l'objectif était la mise en réseau des différents acteurs, car à l'époque le caractère novateur de ce nouvel outil semblait important, sans forcément mesurer son évolution future.

Plus de deux décennies sont passées, aujourd'hui plus de 360 professionnels sont en poste et la vocation première de l'ANISCG n'en est que plus justifiée.

L'adhésion du CCAS à ANISCG permet à l'intervenante sociale en commissariat de bénéficier d'un réseau de professionnels, d'informations et de formations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

14 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** l'adhésion annuelle à l'ANISCG ;
- **D'INSCRIRE** la dépense de 135 euros au budget 2025 du C.C.A.S.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.